

Les soumissionnaires qui désirent recevoir des précisions concernant l'appel d'offres doivent obligatoirement communiquer par écrit à l'adresse de courrier électronique du responsable de l'appel d'offres en prenant soin de mentionner le numéro d'appel d'offres, et ce, dix jours avant la date de fermeture de l'appel d'offres. Si une telle demande de précisions est reçue après ce délai, la Municipalité se réserve le droit de ne pas la considérer.

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES COMPLETS

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents d'appel d'offres.

RÉSERVE

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à recourir à aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.



Natasha Page

Directrice générale, greffière et trésorière